

COMITE GENERAL DES CLUBS.

Palais des Arts, Salle des Cours.

TROISIÈME

BULLETIN.



LIBERTÉ. ÉGALITÉ. FRATERNITÉ.

Le comité prie les citoyens présidents des clubs, auxquels les lettres de convocation ne seraient point parvenues, de se regarder comme invités à y envoyer cinq délégués. Les séances ont lieu tous les jours à quatre heures précises le dimanche excepté.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 6^e SÉANCE,
5 AVRIL.

Nouvelles adhésions :

Club du Progrès. — Délégués : Beaucourt, Perrens, Sornin, Durand, Stéphane Coignet.

Club de l'Égalité, au Petit-Collège. — Délégués : Bacot, Fonbonne, Denand, Troncy, Franchet.

Club de l'Indépendance, rue Vieille-Monnaie. — Délégués :

Club du Cercle Musical. — Délégués : Bied-Charreton, Lachapelle, Exbrayat, Colin, Barret.

Club des Socialistes phalanstériens. — Délégués : Juif, Despart, Sain.

Total des clubs affiliés qui ont demandé et reçu leurs cartes d'admission, 25.

Les listes des candidats proposés par les délégués de chaque club, sont au nombre de 15. Le délégué de St-Didier au Mont-d'Or, veut y joindre la sienne; elle est refusée momentanément, parce qu'elle doit être d'abord discutée par le comité cantonal.

On passe à la formation définitive du bureau, on émet le vœu de le conserver tel qu'il est. — Proposition adoptée à l'unanimité. Ainsi sont nommés : le citoyen *Mathieu fils*, président; *Vacheron* et *Prévost*, vice-présidents; *Chavanne*, secrétaire; *Brosse* et *Girier*, suppléants.

Un membre désire que le comité s'adjoigne un sténographe pour reproduire exactement les discussions. — Proposition rejetée.

Un autre réclame la publicité de tous les renseignements qui seront apportés sur les candidats. — Proposition rejetée.

Le président annonce que la discussion est ouverte sur chaque candidat en particulier, pour en former une liste épurative, en faisant remarquer toutefois que tout nom, rejeté pour le moment, reparaitra à la discussion, s'il est porté sur les listes qui ne sont pas encore déposées sur le bureau.

On pose en principe général, qu'aucun candidat ne pourra exercer deux fonctions à la fois.

D'après le relevé des listes, la candidature du citoyen Laforest, notaire et maire provisoire de Lyon, est la première proposée par le citoyen président. — Elle est adoptée à l'unanimité.

La candidature *Doutre*, compositeur typographe, se présente en second. Vu les observations qui ont été faites, le comité décide qu'on entendra le citoyen *Doutre* et que son nom sera inscrit sur la liste provisoire.

On passe à celle du citoyen *Jules Favre*, avocat résidant à Paris. — Après lecture faite d'une lettre de lui et plusieurs réflexions, il est arrêté que le bureau lui écrira immé-

diatement pour l'inviter à faire par écrit sa profession de foi au comité général des clubs. — Son nom est porté sur la liste provisoire.

Le 4^e candidat proposé par le président est le citoyen *Bergier*, ancien membre du conseil municipal; — On attendra d'être mieux renseigné et qu'il ait fait sa profession de foi. Néanmoins il est porté sur la liste provisoire.

Les candidats maintenus sur la liste provisoire, sont donc les citoyens *Laforest*, *Doutre*, *Jules Favre* et *Bergier*.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 7^{me} SÉANCE.
6 AVRIL.

Nouvelles adhésions :

Club d'Herbouville. — Délégués : Robert, Dubreuil, Reinhard, Gudet.

Club de l'Union à la banlieue de la Guillotière. — Délégués : Villon, Coulouvat, Bouilloux, Michalet, Vondière.

Total des clubs affiliés : 25.

On revient sur la candidature de *Jules Favre*, et il est décidé qu'on écrira à *Valence* sur un fait qui a rapport à lui.

Le président réclame les listes des candidats proposés par les clubs. — Toutes ne sont pas encore remises.

On continue la discussion. Le citoyen *Kauffmann*, rédacteur en chef du *Censeur*, est proposé, mis aux voix et rejeté à la majorité.

On passe au citoyen *Bouillier*, membre correspondant de l'Institut, ancien membre du conseil municipal. Après un débat assez long, son nom est porté sur la liste des candidats provisoires.

Vient ensuite le nom du citoyen *Candy*, juge de paix à la Guillotière. Cette candidature provoque un grand nombre de discussions pour et contre, mais elle est rejetée à la majorité.

Le nom du citoyen *Rittiez*, un des rédacteurs du *Censeur*, éprouve le même sort que le précédent.

La candidature du citoyen *Arago*, commissaire extraordinaire du département du Rhône, soulève peu d'observations, mais elle est rejetée par la certitude que croit avoir le comité que ce citoyen est porté à *Perpignan*, sa ville natale.

Hénon, médecin, après discussion toute en sa faveur, est porté à l'unanimité sur la liste des candidats provisoires.

Le citoyen *Benoit* (Joseph), chef d'atelier, ayant déclaré en plein club qu'il est communiste, et cette profession de foi n'étant pas de celles qui peuvent être reçues par le comité général des clubs, est repoussé à la majorité.

Les candidats maintenus sur la liste provisoire jusqu'à ce jour sont donc les citoyens *Laforest*, *Doutre*, *Jules Favre*, *Bergier*, *Bouillier*, et *Hénon*.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1^{re} SÉANCE.
8 avril.

Nouvelle adhésion :

Club de l'harmonie. — Délégués : Colomb fils.

Total des clubs affiliés : 26.

Après la lecture du procès-verbal, plusieurs membres demandent qu'on ne livr point à la publicité les observations particulières faites dans les séances sur les candidats proposés. — Proposition adoptée à l'unanimité.

Vient ensuite : 1^o la discussion de la candidature du citoyen *François*, professeur d'histoire et doyen de la faculté. — Mise aux voix, elle est rejetée.

2^o Celle du citoyen *Pétetin*, journaliste; elle est rejetée à une grande majorité.

3^o Celle du citoyen *Faure*, docteur en médecine; — refusée par la grande majorité.

4^o Celle de *Morellet*, avocat; — repoussée par la majorité.

5^o Candidature du citoyen *Chaley*, juge; — rejetée à la majorité.

Le président, après avoir consulté l'assemblée, déclare que les listes des candidats doivent être définitivement déposées sur le bureau le lundi, 10 courant. Toutefois on prendra en considération celles qui seraient présentées après cette époque.

Reprise de la discussion sur les candidats :

6^o Candidature du citoyen *Blanc*, Félix, légiste; — rejetée à la majorité.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 9^{me} SÉANCE.
8 AVRIL.

Après la lecture du procès-verbal vient la discussion sur les candidatures suivantes :

1^o Celle du citoyen *Aubertier*, ouvrier; ajournée à la majorité.

2^o Celle du citoyen *Lagrange*, prévenu d'avril, ajournée à la majorité.

3^o Celle du citoyen *Mouraux*, ingénieur; est portée sur la liste des candidats provisoires.

4^o Celle du citoyen *Potton*, docteur-médecin; rejetée à la majorité.

5^o Celle du citoyen *Drivon* est portée sur la liste des candidats provisoires.

6^o Celle du citoyen *Barillon*, négociant; l'assemblée déclare que ce citoyen refuse la candidature.

7^o Celle du citoyen *Brossette*, refusée à la majorité.

8^o Celle du citoyen *Barbier*, ouvrier, ajournée à la majorité.

9^o Celle du citoyen *Bouchut*, libraire; repoussée à la majorité.

10^o Celle du citoyen *Bon Félix*, maire de Ste-Foy, est portée sur la liste des candidats provisoires.

11^o Celle du citoyen *Bacot*, avocat, refusée à la majorité.

12^o Celle du citoyen *Briot*; rejetée à la majorité.

13^o Celle du citoyen *Bouvier*, ouvrier; ajournée à la majorité.

Les candidats maintenus sur la liste provisoire jusqu'à ce jour, sont donc les citoyens : *Laforest*, *Doutre*, *Jules Favre*, *Bergier*, *Bouillier*, *Hénon*, *Mouraux*, *Drivon*, *F. Bon*.